



Le Parisien
Aujourd'hui en france



TARIFS 2017
PUBLICITÉ COMMERCIALE

TARIFS – LE PARISIEN AUJOURD'HUI EN FRANCE - 2017



	Tarif standard	Tarif Event*
EMPLACEMENTS PREMIUM		
Bandeau / oreille / pavé de Une	35 000 €	39 000 €
DER	170 000 €	187 000 €
Double d'ouverture	250 000 €	275 000 €
1ère double	215 000 €	236 000 €
Double centrale panoramique	225 000 €	247 000 €
Page 5 - 7		
page	142 000 €	156 000 €
news	91 000 €	100 000 €
1/2 page	86 000 €	95 000 €
Page 9 - 11		
page	136 000 €	150 000 €
news	88 000 €	97 000 €
1/2 page	83 000 €	91 000 €
1/4 page	55 000 €	61 000 €
RUBRIQUE DE RIGUEUR		
page	133 000 €	146 000 €
news	86 000 €	95 000 €
1/2 page	80 000 €	88 000 €
1/4 page	51 000 €	56 000 €
2ème PARTIE SANS EMPLACEMENT		
double page	200 000 €	220 000 €
page	117 000 €	129 000 €
news	76 000 €	84 000 €
1/2 page	69 000 €	76 000 €
1/4 page	44 000 €	48 000 €
1/8 page	29 000 €	32 000 €
JEUX & METEO		
Pavé Météo	18 000 €	20 000 €
Bandeau jeux	18 000 €	20 000 €
FORMATS SPECIAUX (disponibles sur demande à partir de la page 12)		
Bandeau 70 de Une	60 000 €	66 000 €
Double News	186 000 €	205 000 €
Double 1/2 page	177 000 €	195 000 €
Bandeau 70	40 000 €	44 000 €
Bandeau centré 70	50 000 €	55 000 €
Bandeau vertical ext S	32 000 €	35 000 €
Bandeau vertical ext M	55 000 €	61 000 €
Bandeau vertical ext L	78 000 €	86 000 €
Bandeau vertical ext XL	85 000 €	94 000 €
Page XL	128 000 €	141 000 €
STANDARD (pages annonces classées)		
page	74 000 €	81 000 €
news	43 000 €	47 000 €
1/2 page	42 000 €	46 000 €

MAJORATIONS & MODULATIONS TARIFAIRES

Emplacement de rigueur +10%
 Successivité : +15%
 1^{er} annonceur sectoriel : +10%
 Multi-annonceurs : +10%

Remises sectorielles :
 - Secteur Culture / Edition : -20%
 - Associations : -40%

*Tarifs Event : calendrier des dates d'application page 4

TARIFS 2017





	Tarif standard	Tarif Event*
EMPLACEMENTS PREMIUM		
Bandeau / oreille / pavé de Une	29 000 €	32 000 €
DER	150 000 €	165 000 €
Double d'ouverture	220 000 €	242 000 €
1ère double	190 000 €	209 000 €
Double centrale panoramique	199 000 €	219 000 €
Page 5 - 7		
page	122 000 €	134 000 €
news	79 000 €	87 000 €
1/2 page	73 000 €	80 000 €
Page 9 - 11		
page	116 000 €	128 000 €
news	76 000 €	84 000 €
1/2 page	70 000 €	77 000 €
1/4 page	46 000 €	51 000 €
RUBRIQUE DE RIGUEUR		
page	114 000 €	125 000 €
news	74 000 €	81 000 €
1/2 page	68 000 €	75 000 €
1/4 page	43 000 €	47 000 €
2ème PARTIE SANS EMBLEMMENT		
double page	165 000 €	182 000 €
page	97 000 €	107 000 €
news	63 000 €	69 000 €
1/2 page	59 000 €	65 000 €
1/4 page	37 000 €	41 000 €
1/8 page	24 000 €	26 000 €
JEUX & METEO		
Pavé Météo	16 000 €	18 000 €
Bandeau jeux	16 000 €	18 000 €
FORMATS SPECIAUX (disponibles sur demande à partir de la page 12)		
Bandeau 70 de Une	51 000 €	56 000 €
Double News	160 000 €	176 000 €
Double 1/2 page	150 000 €	165 000 €
Bandeau 70	34 000 €	37 000 €
Bandeau centré 70	43 000 €	47 000 €
Bandeau vertical ext S	27 000 €	30 000 €
Bandeau vertical ext M	47 000 €	52 000 €
Bandeau vertical ext L	66 000 €	73 000 €
Bandeau vertical ext XL	72 000 €	79 000 €
Page XL	109 000 €	120 000 €
STANDARD (pages annonces classées)		
page	66 000 €	73 000 €
news	38 000 €	42 000 €
1/2 page	36 000 €	40 000 €

MAJORATIONS & MODULATIONS TARIFAIRES

Emplacement de rigueur +10%
 Successivité : +15%
 1^{er} annonceur sectoriel : +10%
 Multi-annonceurs : +10%

Remises sectorielles :
 - Secteur Culture / Edition : -20%
 - Associations : -40%

*Tarifs Event : calendrier des dates d'application page 4

DATES D'APPLICATION DES TARIFS EVENTS 2017



			DATE D'APPLICATION EVENT
Salon de l'AGRICULTURE 25/02 au 05/03	Ouverture		Samedi 25/02
Equipe de France de FOOTBALL	Qualif. Coupe du Monde	Luxembourg - France	Samedi 25/03
	Qualif. Coupe du Monde	Suède - France	Vendredi 09/06
	Match amical	France - Angleterre	Mardi 13/06
	Qualif. Coupe du Monde	France - Pays Bas	Jeudi 31/08
	Qualif. Coupe du Monde	France - Luxembourg	Dimanche 03/09
	Qualif. Coupe du Monde	Bulgarie - France	Samedi 07/10
	Qualif. Coupe du Monde	France - Bielorussie	Mardi 10/10
Championnat LIGUE 1	PSG - Monaco (29/01)		Samedi 28/01
	OM - PSG (26/02)		Samedi 25/02
	PSG - Lyon (19/03)		Samedi 18/03
	Finale (20/05)		Samedi 19/05
Ligue des Champions	1/8è de finales		mar 14 et merc 15 /02
	1/8è de finales		mar 21 et merc 22/02
	1/8è de finales		mar 07 et merc 08/03
	1/8è de finales		mar 14 et merc 15/03
	1/4 de finales		mar 11 et merc 12/04
	1/4 de finales		mar 18 et merc 19/04
	1/2 finales		mar 02 et merc 03/05
	1/2 finales		mar 09 et merc 10/05
Coupe de la Ligue	Finale		Samedi 01/04
Coupe de France de Football	Finale		Samedi 27/05
Tour de France (01 au 23/07)	Ouverture		Samedi 01/07
	Arrivée		Lundi 24/07
Election Présidentielle	1er Tour		Sam. 22, dim. 23, lun. 24/04
	2ème Tour		Sam. 06, dim. 07, lun. 08/05
Election Législative	1er Tour		Sam. 10, dim. 11, lun. 12/06
	2ème Tour		Sam. 17, dim. 18, lun. 19/06



CALENDRIER DES SUPPLÉMENTS 2017



1er semestre 2017	FÉVRIER	23-févr	SALON DE L'AGRICULTURE
	MARS	14-mars	FRANCHISES
		23-mars	DOSSIER IMMOBILIER
	AVRIL	04-avr	VÉHICULES UTILITAIRES
		13-avr	FLOTTES AUTOMOBILES
		22-avr	#MOI ÉLECTEUR
	MAI	11-mai	SPÉCIAL IMPÔTS
		18-mai	MADE IN FRANCE
		20-mai	ROLAND GARROS
		30-mai	MOBILITÉ ÉLECTRIQUE
	JUIN	07-juin	LE GRAND PARIS
		14-juin	VOITURES CONNECTÉES
15-juin		SPÉCIAL IMMOBILIER	
17-juin		APÉRO CHIC - ÉTÉ	
24-juin		LES BONS PLANS DE L'ÉTÉ	

2ème semestre 2017	JUILLET	02-juil	TOUR DE FRANCE
	AOUT	29-août	RÉUSSIR SA RENTRÉE
	SEPTEMBRE	12-sept	LES VILLES OÙ IL FAIT BON VIVRE
		28-sept	MONDIAL DE L'AUTOMOBILE
	OCTOBRE	05-oct	SÉNIORS
		12-oct	SPÉCIAL IMMOBILIER
		19-oct	VÉHICULES UTILITAIRES
		26-oct	MOBILITÉ ÉLECTRIQUES
	NOVEMBRE	15-nov	FLOTTES AUTOMOBILES
		16-nov	MADE IN FRANCE
		30-nov	VOITURES CONNECTÉES
	DÉCEMBRE	09-déc	TRIBUS DE NOËL
16-déc		APÉRO CHIC - NOËL	

CALENDRIER DU PARISIEN ECO 2017



	date	Dossier Eco	Dossier RH
JANVIER	9-janv.	Business des élections (sondage, affiche ...)	
	16-janv.	Mobilité	Mobilité professionnelle
	30-janv.	Salon entrepreneur	
FEVRIER	13-févr.	Face aux entrepreneurs	Top Employers
MARS	6-mars	Femmes	Les femmes dans l'entreprise
	20-mars	Franchise expo	Franchise expo
AVRIL	3-avr.		Les nouveaux visages de l'industrie
MAI	22-mai		Spécial alternance
	29-mai	Développement durable	
JUIN	19-juin	Diversité	La diversité
SEPTEMBRE	25-sept.	Emploi	Mobilisation autour de l'emploi
OCTOBRE	9-oct.		Industrie
NOVEMBRE	13-nov.	Handicap	Handicap
DÉCEMBRE	4-déc.		Formation professionnelle

FORMATS TECHNIQUES DU SUPPLÉMENT ECO

**Largeur : 254 mm
Hauteur : 336 mm**

**Largeur : 162 mm
Hauteur : 192 mm**

**Largeur : 254 mm
Hauteur : 165 mm**

**Largeur : 162mm
Hauteur : 120 mm**

**Largeur : 254 mm
Hauteur : 40 mm**

1 PAGE

NEWS

1/2 PAGE

1/4 PAGE

1/8 PAGE

FORMATS ET NORMES TECHNIQUES



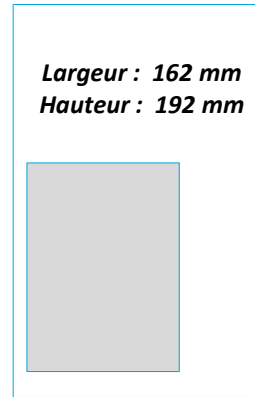
FORMATS TECHNIQUES DU QUOTIDIEN



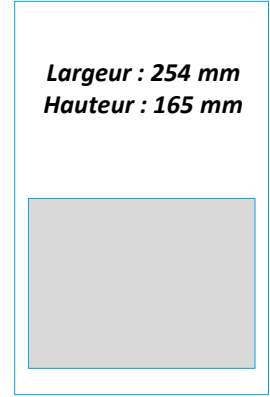
DOUBLE PAGE



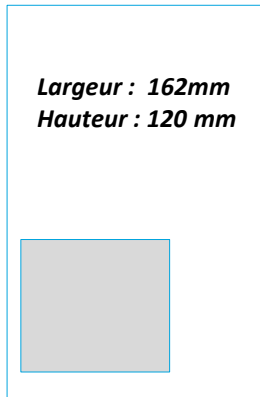
1 PAGE



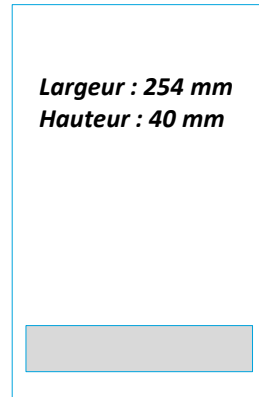
NEWS



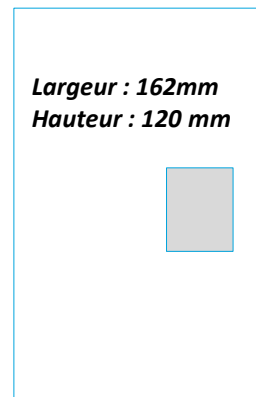
1/2 PAGE



1/4 PAGE



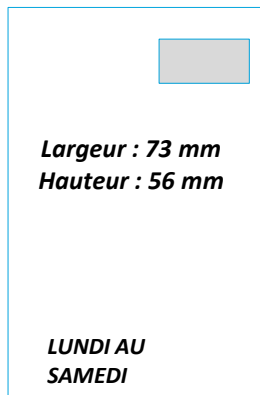
1/8 PAGE



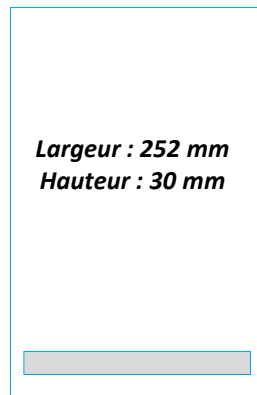
PAVÉ MÉTÉO



BANDEAU JEUX



OREILLE DE UNE



BANDEAU DE UNE

CONTACTS SERVICE TECHNIQUE :

Marie Ducrocq
01 41 04 98 39
mducrocq@teamedia.fr

Armelle Ducoin
01 41 04 98 38
aducoin@teamedia.fr

FORMATS ET NORMES TECHNIQUES



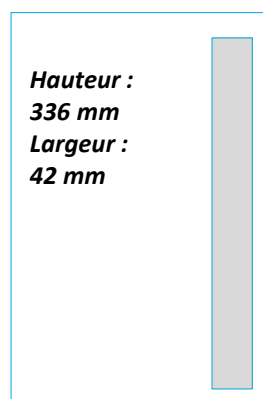
FORMATS SPÉCIAUX DU QUOTIDIEN



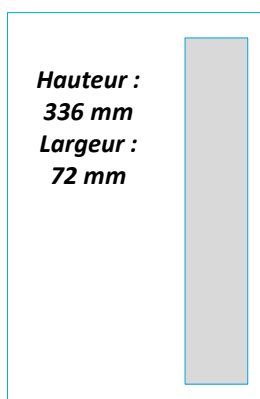
DOUBLE 1/2 PAGE



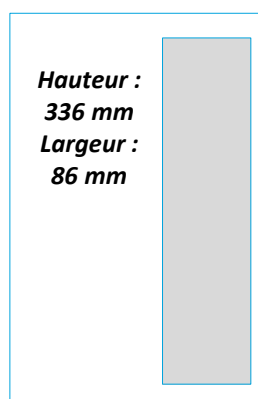
DOUBLE NEWS



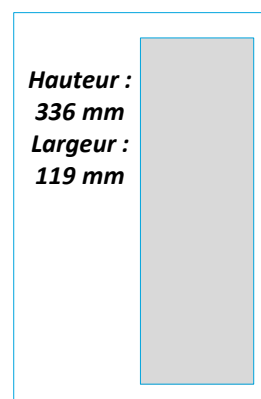
BANDEAU VERTICAL S



BANDEAU VERTICAL M



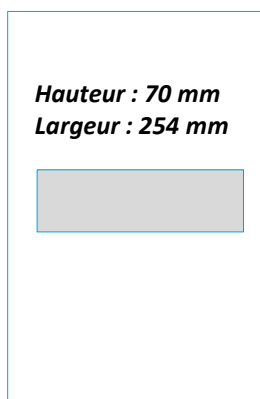
BANDEAU VERTICAL L



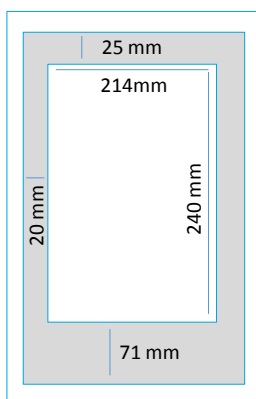
BANDEAU VERTICAL XL



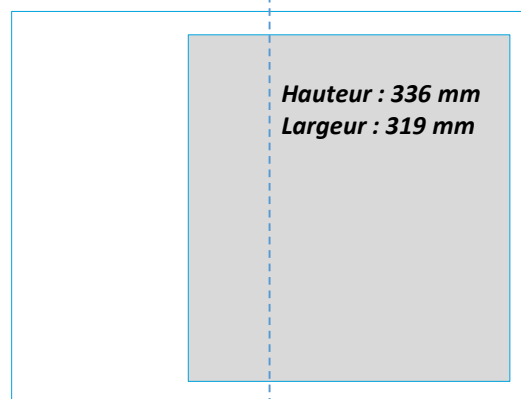
BANDEAU 70



BANDEAU 70 CENTRÉ



HABILLAGE SIMPLE



PAGE XL

LES NORMES TECHNIQUES

Le Parisien

Aujourd'hui
en
France

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUE

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES AU FORMAT

(sans fond perdu et sans trait de coupe) :

Le quotidien : 48h avant parution

Le Parisien Eco : 4 jours avant parution soit le jeudi pour parution le lundi

Les autres suppléments encartés : 1 semaine avant parution

FICHIERS NUMÉRIQUES EN PDF SUR CD OU PAR FTP (MAXI 40 MO) :

Acrobat PDF 1.3 (avec distiller 5 ou plus)

Aucun fichier natif

IMPORTS HAUTE DÉFINITION :

Image(s) couleur 240 dpi

Niveaux de gris 160 dpi

Monochromes 1200dpi

Aplatissements des transparences

Police encapsulées

PHOTOS EN N&B OU CMJN 240 dpi

TAUX D'ENCRAGE 240%

SUPERPOSITION 250%

TRAME 100

GRAMMAGE 42/49

PROFIL ICC profil ISONewspaper26v4.icc

CONTACTS TECHNIQUES

MARIE DUCROCQ

mducroqc@teamedia.fr - 01 41 04 98 39

ARMELLE DUCOIN

aducoin@teamedia.fr - 01 41 04 98 38

DÉGRESSIFS TARIFAIRES

Le Parisien

Aujourd'hui
en FranceLe Parisien
Aujourd'hui...
ÉCOLe Parisien
Aujourd'hui...
SUPPLÉMENT

DEGRÉSSIFS VOLUME

de	à	Taux
117 000 €	159 999 €	1%
160 000 €	203 999 €	2%
204 000 €	248 999 €	3%
249 000 €	291 999 €	4%
292 000 €	361 999 €	5%
362 000 €	432 999 €	6%
433 000 €	502 999 €	7%
503 000 €	598 999 €	8%
599 000 €	693 999 €	9%
694 000 €	789 999 €	10%
790 000 €	925 999 €	11%
926 000 €	1 060 999 €	12%
1 061 000 €	1 246 999 €	13%
1 247 000 €	1 432 999 €	14%
1 433 000 €	et plus	15%

Le dégressif volume s'applique sur le montant Tarif Brut Base achat H.T. hors PQR66, réalisé dans le quotidien et ses suppléments de même format, entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017 (ne s'applique pas aux campagnes bénéficiant d'une toute autre remise).

CUMUL DES MANDATS

de	à	Taux
327 300 €	3 259 499 €	1%
3 259 500 €	6 845 099 €	2%
6 845 100 €	et plus	3%

Le taux de cumul de mandats est calculé sur le montant total d'investissements atteint en cumulant les campagnes hors PQR66 réalisées entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017, sur la base du montant brut base achat, pour Le Parisien -Aujourd'hui en France, le Parisien-Aujourd'hui en France Économie, le Parisien-TV Magazine. Le cumul des mandats est applicable pour un mandataire ayant été facturé pour au moins 2 annonceurs au cours de l'année 2017.

MODE DE CALCUL

TARIF BRUT BASE ACHAT

- Dégressifs Volume

ou

- autres Dégressifs

=

TARIF NET *avant rem. pro.**et avant cumul de mandats*

- Cumul des Mandats

(calculé sur le brut base achat)

=

TARIF NET *avant rem. pro.*

- Remise Professionnelle de 15%

=

TARIF NET ESPACE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le Parisien

Aujourd'hui en France

Toute souscription d'un ordre de publicité implique pour l'annonceur et son Mandataire l'acceptation sans réserve aucune des conditions générales ci-après. Le fait de ne pas se prévaloir, à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ou des conditions particulières de la commande ne saurait être interprété comme valant renonciation par TEAM MEDIA, à se prévaloir de ces dispositions. Celles-ci ne sauraient être modifiées par des stipulations contraaires figurant sur les ordres, commandes du client ou dans ses conditions générales d'achat. Nos ventes sont faites directement à l'annonceur ou par l'intermédiaire de son mandataire dans le cadre d'un contrat de mandat. L'annonceur s'engage à informer Team Media des éléments déterminants du contrat de mandat qui sont susceptibles de produire un effet sur la réalisation des prestations confiées.

1 - ACCEPTATION DES COMMANDES

1.1 - Tous les ordres de publicité sont exécutés aux conditions du tarif. Les conditions générales figurant sur les ordres émanant des annonceurs et des mandataires n'engagent pas Team Media (appelée aussi la régie), sauf si celle-ci les a préalablement acceptées par écrit.

1.2 - Les commandes doivent être passées par écrit auprès de TEAM MEDIA, l'ordre devra être signé et comporter le cachet éventuel de l'annonceur ou de son mandataire. Les commandes verbales et téléphoniques ne sont prises en considération que dans la mesure où elles sont confirmées par écrit trois semaines avant parution.

1.3 - Les annulations, suspensions ou modifications ne sont reconnues comme telles que dans la mesure où elles ont été faites par écrit et sous réserve de réception des avis d'annulation, suspension ou modification par Team Media dans les délais suivants : Quotidien = 1 semaine soit 5 jours ouvrés ; Magazines = 6 semaines avant parution pour la 4ème et la 2ème de couverture, et à 3 semaines pour les autres Emplacements. L'ordre de publicité est personnel à l'annonceur, il ne peut en aucun cas être cédé même partiellement. Faute de respect de ces dispositions, l'espace et les travaux engagés seront facturés.

1.4 - Les dates et emplacements de rigueur ainsi que les emplacements spéciaux ne peuvent être garantis que sur acceptation express de Team Media. Les publicités en page 1 peuvent être supprimées au dernier moment, en fonction de l'actualité.

1.5 - Les délais et prix relatifs aux travaux techniques mentionnés sur les devis ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils ne seront définitifs qu'à la passation des ordres de commandes fermes et à la réception de tous les éléments constitutifs du travail.

1.6 - Les supports, par l'intermédiaire Team Media, se réservent le droit de refuser toute insertion publicitaire, conformément à la législation sur la presse, à leur ligne rédactionnelle ou aux recommandations de l'ARPP.

1.7 - En cas de changement dans la situation de l'acheteur (décès, incapacité, dissolution ou modification de société, hypothèque de ses meubles, nantissement de fonds de commerce, modification du plafond de garantie d'assurances crédit...), de refus d'acceptation d'une traite ou d'un incident de paiement quelconque, Team Media se réserve le droit de demander des garanties, de suspendre ou d'annuler les commandes en cours, même acceptées, ou de ne les exécuter que moyennant paiement comptant.

2 - RÉALISATION DES COMMANDES

2.1 - Les insertions sont faites sous la responsabilité de l'annonceur et doivent être strictement conformes aux lois et réglementations existantes et aux recommandations de l'ARPP. L'annonceur garantit en outre que le contenu des insertions ne comporte aucune allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers. Team Media et les supports de presse écrite ainsi que les sites Internet ne sauraient encourir une quelconque responsabilité à quelque titre que ce soit du fait des insertions. L'annonceur s'engage à indemniser Team Media et toute personne physique ou morale qui lui est liée et dont la responsabilité serait susceptible d'être engagée, de tout préjudice subi résultant d'une insertion et les garantit contre toute action fondée sur une telle insertion.

2.2 - Le défaut de parution d'une ou plusieurs insertions ne pourra donner droit à aucun dommage et intérêt, ni ne saura dispenser l'annonceur et le mandataire du paiement des insertions justifiées, ni interrompre les accords en cours.

2.3 - Team Media et les supports sont libérés de l'obligation d'exécution des commandes clients pour tous les cas fortuits ou de force majeure. Au sens des présentes conditions de ventes, la grève est considérée comme un cas de force majeure.

2.4 - Team Media pourra reproduire les annonces classées Emploi publiées dans les titres dont elle assure la régie, sur son service Minitel et sur les sites Internet dont elle a la charge. Si ces informations venaient à ne plus être valables, l'annonceur devra en informer Team Media dans les 24 heures par tous moyens. L'acceptation des présentes vaut autorisation.

2.5 - L'envoi de la facture définitive détaillée vaut compte-rendu d'exécution de diffusion ou de parution au titre de l'article 23 de la loi du 29 janvier 1993.

3 - DOCUMENTS ET BONS À TIRER

3.1 - Les fichiers numériques et documents techniques devront être de qualité conforme aux spécifications techniques des supports. Dans le cas contraire, les supports et Team Media ne pourront être tenus responsables de la mauvaise qualité de leur reproduction.

3.2 - Les éléments techniques doivent être remis par l'annonceur ou le mandataire à la régie trois semaines au moins avant parution. En cas de non-communication des documents dans le délai prévu, la commande sera réputée annulée, mais sera cependant facturée aux termes et conditions de nos tarifs.

3.3 - Tout emplacement retenu et dont les documents techniques ne seront pas remis à la régie dans les dits délais sera facturé.

3.4 - Team Media et les supports déclinent toute responsabilité pour les accidents survenus aux éléments techniques.

3.5 - Tous textes ou photographies de type rédactionnel seront précédés ou suivis de la mention "Communiqué" ou "Publicité". Ces textes ou photographies devront être soumis à l'accord des supports et de la régie.

3.6 - Les documents non réclamés par écrit dans un délai de 3 mois suivant la parution seront détruits.

3.7 - La réalisation de tout document technique par la régie ou les supports fera l'objet d'une facturation de frais techniques.

3.8 - Propriété artistique : toute création publicitaire exécutée par les soins de la régie ou des supports demeurera leur pleine et entière propriété intellectuelle, leur facturation n'entraînant ni cession de droits, ni concession de droits, à l'exception de la concession du droit de reproduction et ce, exclusivement dans le cadre délimité de la commande passée.

4 - DÉLAI DE RÉCLAMATION

Toute réclamation sur les éléments d'exécution de l'ordre doit être portée à la connaissance de Team Media dans un délai maximum de 10 jours après parution par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, aucune contestation amiable ou judiciaire ne sera plus recevable, l'annonceur sera réputé avoir accepté l'exécution de l'ordre et ne pourra plus prétendre à aucune indemnisation ni remboursement.

En outre, les factures adressées à ce titre devront être intégralement réglées, sans diminution ou compensation aucune.

5 - CONDITIONS DE FACTURATION, DELAIS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

5.1 - La publicité est facturable sur la base des tarifs, impôts et taxes en vigueur au moment de la parution. Les tarifs susvisés comprennent à la fois les barèmes de prix, ainsi que les réductions susceptibles d'être appliquées. L'exécution d'une commande à un prix convenu ne contraint nullement Team Media à exécuter toute nouvelle commande suivant des conditions commerciales et tarifaires identiques.

5.2 - L'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif.

5.3 - Secteurs Loi Sapin : conformément à la loi n°93-112 du 29 janvier 1993, dite Loi Sapin et dans le cas où l'annonceur aurait mandaté un intermédiaire, Team Media devra être en possession du contrat de mandat liant l'annonceur et le mandataire, contrat qui sera réputé à durée indéterminée jusqu'à son interruption par l'annonceur, ce dont Team Media devra être informée. L'annonceur qui choisit de faire régler l'annonce par son mandataire payeur se porte fort du paiement à bonne date des sommes revenant à Team Media par son mandataire et s'engage à couvrir l'annonceur de tout préjudice subi par Team Media résultant d'une défaillance du mandataire de l'annonceur à cet égard, à charge pour ce dernier de se retourner contre son mandataire dans les conditions légales. La remise professionnelle n'est accordée qu'aux annonceurs dont les commandes sont traitées par un mandataire. La remise de cumul de mandats n'est accordée qu'aux annonceurs ayant choisi de recourir à un mandataire si ce dernier cumule les mandats d'au moins 2 annonceurs.

Pour l'ensemble des présentes C.G.V. ne peut être considérée comme mandataire qu'une personne morale immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés avec un code d'activité 744B ou 741G.

5.4 - Secteurs Hors Loi Sapin : pour les secteurs hors Loi Sapin, en particulier les annonces offres d'emploi et lignages, et dans le cas où l'annonceur serait représenté par une agence, celle-ci agit pour le compte de l'annonceur en tant que commissionnaire du croquis.

5.5 - La publicité est payable sans escompte au comptant, au plus tard, à la date d'échéance de la facture, sauf stipulation contraire convenue par accord particulier. En cas d'application d'un escompte, la TVA de la facture correspondante devra être réduite au prorata. Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, il pourra être appliqué des pénalités de retard dans le cas où les sommes dues seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités sont d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal ; ainsi qu'il pourra être réclamé, à compter du lendemain de la date d'échéance et de plein droit, une indemnité de 40 € au titre des frais de recouvrement.

En cas de recouvrement contentieux et/ou par l'intermédiaire d'une société spécialisée extérieure, tous les frais demeureront à la charge de l'annonceur. De plus, tout retard de règlement par rapport aux échéances prévues entraînera le droit de suspendre dès le lendemain du défaut de paiement l'exécution des insertions en cours. De même tout défaut de paiement à l'échéance entraînera déchéance du terme, pour les paiements que la régie aurait pu accorder à un annonceur ou son mandataire.

5.6 - Les factures émises par Team Media sont payables au lieu de son principal établissement. L'acceptation préalable de traites ou lettres de change ne peut en aucun cas constituer une dérogation aux conditions et délais de règlement des factures de Team Media ou à leur lieu de règlement. En aucun cas, les paiements qui sont dus à Team Media ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans l'accord écrit et préalable de la part de Team Media. Tout paiement entre les mains de Team Media s'impute sur les sommes dues, quelle qu'en soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne. Les réductions de prix ne sont acquises que pour autant que les obligations et prestations y donnant droit aient été effectivement exécutées ou réalisées.

5.7 - Suivant l'importance ou la nature du travail à exécuter, il pourra être demandé une avance de 30% du montant HT à la commande.

5.8 - Team Media se réserve le droit de modifier ses tarifs et sa politique commerciale. Team Media en informera l'annonceur ou son mandataire deux semaines au moins avant la date d'entrée en vigueur des dites modifications.

5.9 - Délai de contestation : toute réclamation sur les éléments de la facture doit être portée à la connaissance de Team Media par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours maximum après la réception de la facture. Passé ce délai, aucune contestation ne sera plus recevable. En tout état de cause, l'annonceur ou son mandataire s'oblige à payer, sans aucun retard, la partie non contestée de la facture.

6 - ÉLECTION DE DOMICILE - COMPÉTENCE DE JURIDICTION

Toute souscription d'un ordre de publicité par l'annonceur ou son mandataire implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente et des conditions particulières qui peuvent être précisées sur les tarifs en vigueur et devis. L'élection de domicile est faite à l'adresse indiquée en tête des factures Team Media. L'interprétation et l'exécution des présentes conditions de vente, ainsi que tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence, sont soumis au droit français.

Tout litige susceptible de résulter de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente ou de l'ordre d'insertion ou de toutes éventuelles conditions techniques régissant cet ordre sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nanterre, nonobstant toute éventuelle connexité, demande incidente ou en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs. Team Media disposera néanmoins de la faculté de saisir toute autre juridiction compétente et en particulier celle du siège social du client. Les effets de commerce ou acceptation de règlement ne feront ni novation, ni dérogation à la présente clause.

CONTACTS COMMERCIAUX

PHILIPPE PIGNOL <i>Directeur général adjoint</i>	01 41 04 97 61	ppignol@teamedia.fr
ROLAND AOUIZERATE <i>Directeur commercial</i>	01 41 04 97 78	raouzerate@teamedia.fr
EMMANUELLE ASTRUC <i>Directrice de publicité</i>	01 41 04 97 60	eastruc@teamedia.fr
FRÉDÉRIQUE RAYBAUT-PERES <i>Directrice de publicité</i>	01 41 04 97 73	fraybaut@teamedia.fr
VALÉRIE AMSELLEM	01 41 04 98 58	vamsellem@teamedia.fr
CATHERINE CHATELLIER	01 41 04 97 62	cchatellier@teamedia.fr
GÉRALD COUVEY	01 41 04 98 53	gcouvey@teamedia.fr
CLÉMENTINE DECROS	01 41 04 97 32	cdecros@teamedia.fr
CÉLINE DUPLLENNE	01 41 04 97 35	cduplenne@temedia.fr
YOUSRA HADER	01 41 04 98 91	yhader@teamedia.fr
SABINE MARCEL	01 41 04 97 70	smarcel@temedia.fr
DIANE MICROPOULOS	01 41 04 97 64	dmicropoulos@teamedia.fr
CAROLINE ROTTEE	01 41 04 97 74	crottee@teamedia.fr
DAVID SCHEER	01 41 04 97 71	dscheer@teamedia.fr
JULIEN SZLAFMYC	01 41 04 98 82	jszlafmyc@teamedia.fr